

Image not found or type unknown



Conflit avec huissier concernant injonction a payer

Par **ASTROBLEME**, le **17/06/2009** à **15:51**

Bonjour, rnsuite a un probleme d'argent j'ai été condamné par le tribunal d'instance d'AURAY (56) a une INJONCTION DE PAYER aux CASTORS DE L'OUEST la somme dern21.262,97 francs le 23 septembre 1998 .rnJe souhaitai solder ma dette et ai contacté mon créancier et mon huissier .rnAlors qu'il ne me restait plus que 883.5 euros a payer l'huissier a DECOUVERT que je devais encore 2.214,99 euros !!! voici son explication :rnPRINCIPAL CREANCE : 2 799,54 eurosrnclause pénale : 76,22 eurosrnfrais extrajudiciaires : 10,67 eurosrnINTERETS ACQUIS : 1 972,73 euros (le 16.06 alors qu'ils s'elevaient a 627,86 euros le 28.04 !!!!)rnFRAIS EXECUTION : 551,61 eurosrndroit recouvrement : 45,59 eurosrnACOMPTES VERSES : 3 241,27 eurosrnVOUS DEVEZ : 2 214,99 euros rnrnSOIT 1 344,87 euros en plus alors que je voulais mettre fin a ce calvaire !!!!rnSauriez vous me dire si cet huissier ABUSE ou est dans son droit ?rnen vous remerciant .

Par **Erwann II**, le **01/09/2009** à **00:26**

Bjr, rnrnil convient de vous reporter aux termes précis de l'ordonnance. rnrnC'est le calcul des intérêts de retard qui pose problème, il faut vérifier s'ils sont bien calculer. rnrnIl n'y a aucun mystère, il existe des règles de calcul de ces intérêts si l'ordonnance ne le précise pas.